

Image not found or type unknown



## Taux de dégradation d'un logement hlm.

Par **servantjr**, le **24/08/2009** à **11:54**

Bonjour,

J'occupe un logement HLM depuis 28 ans. Les papier peints et les revêtements de sol n'ont jamais été refait. Je quitte ce logement. Le propriétaire peut-il me demander des dommages pour refaire les revêtements. Ces derniers ont l'état de leur âge.